

# PV réunion 18/1

Présents : Anne Busquin, Morgane Timsonet, Laurence Giot, Thierry Borgers, Nicolas Mathias, Christopher Roland, Roberto Lombardero Fernandez.

La réunion débute vers 20.00

Le rapport de la réunion précédente est validé.

Point 1 : suite à une demande de la part d'un membre du club, le président rappelle que les entraînements des plus de 13 ans sont strictement interdits et ce y compris en extérieur. Il va de soi que les jeunes peuvent jouer sur des terrains communaux tant qu'ils respectent les règles d'application mais aucun coach n'est autorisé à organiser un entraînement en extérieur.

Point 2 : le président nous informe de l'existence d'une application disponible à la Commune et développée pour et par les kinés. Nos coaches (s'ils sont intéressés) pourraient avoir un accès pour élaborer des séances d'exercices à distance. A tester.

Point 3 : le club va répondre positivement à la demande de la Fédération pour que de jeunes arbitres puissent venir s'exercer chez nous (accompagnés d'un arbitre confirmé). Anne se charge de donner l'accord au nom du BC Auderghem.

Point 4 : les contrats associatifs seront plafonnés à 4017 euros/an. Les frais de déplacement ne sont pas compris dans ce montant. Le trésorier rappelle l'importance de faire des contrats pour tous nos collaborateurs.

Point 5 : registre UBO. Le trésorier confirme que le dossier est à jour.

Point 6 : stages carnaval+ stages Pâques. Le comité décide d'organiser un stage au carnaval et au moins un stage d'une semaine à Pâques (deuxième semaine, la semaine du 12/4). Le choix s'est porté sur cette deuxième semaine (plutôt que la première) parce qu'il s'agit d'une semaine complète (5 jours de stage sans jour férié). Nous disposerons des deux salles tant pour Carnaval que pour Pâques. Par ailleurs, il sera demandé à Jacques d'organiser ou superviser le stage de Pâques. Enfin, il est à noter qu'en fonction du nombre d'inscrits au stage de la deuxième semaine de Pâques, nous envisagerons d'ouvrir celui-ci à la première semaine.

Point 7 : Christmass Basket : nous avons un bénéfice d'à peu près 1000 euros. Deux des animateurs du dernier CB seront contactés dans le but de leur proposer un poste de coach au BCA pour la saison 21-22.

Point 8 : remboursement cotisation de cette saison : Le comité propose de faire un « geste » étant donné la situation exceptionnelle que nous vivons. La proposition est la suivante : un remboursement partiel (montant à préciser lors d'une future réunion) à la demande, c'est-à-dire que le membre devra faire la demande du remboursement d'une partie de sa cotisation pour la saison 21-22. Cette formule donne la possibilité au membre de refuser le remboursement et de faire un don au club. Les détails seront précisés lors d'une prochaine réunion. Par ailleurs, nous devons également prendre une décision quant au remboursement des joueurs qui nous quitteront l'année prochaine.

Point 9 : les coachs doivent rembourser les frais d'arbitrage (500 ou 1000 euros) qu'ils ont reçus en début de saison. Il va de soi que les coachs de poussins et benjamins ne sont pas concernés par cette mesure. Les coachs qui ont joué un ou plusieurs matchs en septembre doivent rentrer une note de frais. Le trésorier se charge d'envoyer un mail aux coachs et de suivre le dossier.

Point 10 : nouveau compte bancaire : nous ne sommes plus chez ING mais au CBC.

Point 11 : prime COCOF : nous avons reçu une subvention « spéciale covid » de la cocof. Elle s'élève à 1000 euros. Nous devons introduire les pièces justificatives des dépenses effectuées. Le dossier suit son cours.

Point 12 : le comité a décidé de renommé le stage de Noël. Tous les membres se sont investis et donné corps et âmes dans cette mission. Les résultats de leurs cogitations seront publiés plus avant.

La réunion s'est terminée dans la joie et la bonne humeur vers 21.30